

GREVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Ce service facultatif vise en priorité les familles dont les deux parents travaillent et sans possibilité alternative de garde pour leur (s) enfant (s).

Les différentes possibilités d'accueil figurent au verso de cet imprimé.

Nom et Prénom du Responsable Légal de l'enfant :

Adresse :

Domicile Travail Autre

Nom et prénom de l'enfant : Né (e) le

Ecole fréquentée : Classe : ... Nom de l'instituteur :

L'enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I. ? Oui Non

J'inscris mon enfant :

La Journée le Matin l'Après Midi

Garderie Matin Garderie soir

Il déjeunera au service de restauration OUI NON

Rappel : Les horaires d'accueil : de 7h30 à 18h30.

A BOIS-GUILLAUME, le

SIGNATURE